



Le réemploi des panneaux usagés





Constat :

Panneaux à remplacer souvent à cause de la couleur ou la rétroréflexion dégradées

Mais le subjectile est encore en état





Procédé proposé :
Fixation d'une face avant rapportée

Intérêts :
Écologique
Économique





Plusieurs demandes de gestionnaires de voiries

Arrêté du 27 février 2017 - CD Gironde

- 3 ans
- 500 panneaux
- Suivi : relevés après 6 mois et tous les ans

Expérimentations (autorisations d'emploi)

Si concluant, évolution de la réglementation

